

COMMUNE DE SAINTE REINE DE BRETAGNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Reine de Bretagne, légalement convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni, le neuf juin à 19h00 au lieu habituel, en la Mairie de Sainte Reine de Bretagne, en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERRAIS, Maire.

PRESENTS : M. PERRAIS Michel, Maire, M. David MOISAN, Mme Sylvania CHAPEAU, M. Jean-Pierre QUERAUD, adjoints, M. Fabrice DAUSQUE, M. Gérard GEORGET, M. Sylvain GUICHARD, Mme Soïzick JOSSE, Mme Sonia LEGAL, M. François MOES, Mme Julie NOBLET, Mme Cynthia PERRAIS, Mme Emilie RETHORET, Mme Sandrine SEILLER, Mme Karine TILLARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Céline GANACHEAU a donné pouvoir à Mme CHAPEAU, M. Stéphane GUICHARD, M. William FOUCHER, M. Jean-Pierre PROVOST.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19

Présents : 15

Représentés : 1

Votants : 16

ORDRE DU JOUR

1. Aménagement de la rue RG Cadou : demande de subvention auprès du Conseil Régional
2. Boulangerie : réalisation d'une étude de marché par la Chambre des métiers
3. Parcelles AB 232 et AB 238 : convention de portage avec l'établissement public foncier
4. Aménagement de la rue RG Cadou : convention avec le Département
5. Motion de soutien de l'AMF contre les violences faites aux élus

Questions diverses

SECRETARE DE SEANCE : Mme Karine TILLARD

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2023.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 29/2023 : Aménagement de la rue RG Cadou : demande de subvention auprès du Conseil Régional

VU les délibérations 45/2021 et 06/2023 actant la réalisation des travaux des tranches 1 et 2 de l'aménagement de la rue René Guy Cadou,

VU la délibération 26/2023 actant la réalisation de la troisième tranche de l'aménagement de la rue René Guy Cadou,

Considérant que l'appel à projet du programme régional du fonds européen de développement régional 2021-2027 vise deux enjeux principaux : La revitalisation des territoires et les mobilités actives dans ces territoires,

Il est proposé de répondre à cet appel à projet avec le programme d'aménagement de la rue René Guy Cadou (création d'une liaison douce).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire, à répondre à l'appel à projet du programme régional du fonds européen de développement régional 2021-2027.

Délibération n° 30/2023 – Boulangerie : réalisation d'une étude de marché par la chambre des métiers

Considérant la liquidation judiciaire de la SARL VDSF en 2019 et la liquidation judiciaire de la SARL JLD en 2022, toutes deux exploitantes de la boulangerie de Sainte Reine de Bretagne,

Considérant les achats du matériel professionnel de la boulangerie par la commune en 2019 et en 2022,

Considérant la nécessité de maintenir le commerce dans la commune,

Afin de sécuriser la reprise de la boulangerie, il est proposé de réaliser une étude de marché et de faisabilité d'implantation d'une boulangerie à Sainte Reine de Bretagne. La chambre des Métiers et de l'Artisanat propose un devis de 720 € TTC pour la réalisation de cette étude.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de 720€ TTC pour réaliser une étude de marché par la chambre des métiers et de l'artisanat.

Délibération n° 31/2023 – Parcelles AB 232 et AB 238 : convention de portage avec l'établissement public foncier

Considérant le déplacement du garage Lebrun dans la zone d'activité en septembre 2023,

Considérant que la localisation actuelle du garage, en centre bourg, est stratégique,

Considérant que le garagiste n'est pas le propriétaire des parcelles, ou sont situées, en plus du garage, deux logements loués par le propriétaire

Considérant que l'acquisition des deux parcelles AB 232 et AB 238 par la commune permettrait la réalisation d'une opération mixte logement/commerce, dans une démarche plus générale de renforcement de l'attractivité du cœur de ville,

Considérant que l'Etablissement public foncier (EPF) pourrait porter cette opération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'EPF pour un portage de l'opération sur les parcelles AB232 et AB 238.

Délibération n° 32/2023 – Aménagement de la rue RG Cadou : convention de gestion avec le Département

VU les délibérations 45/2021 et 06/2023 actant la réalisation des travaux des tranches 1 et 2 de l'aménagement de la rue René Guy Cadou,

VU la délibération 26/2023 actant la réalisation de la troisième tranche de l'aménagement de la rue René Guy Cadou,

Considérant que la rue René Guy Cadou est sur la route départementale RD4,

Considérant que le Conseil départemental de Loire Atlantique accepte la réalisation de ces travaux, sous réserve de la signature d'une convention de gestion.

Considérant que la 1^{ère} convention, délibérée le 24 mai 2023, n'incluait pas la 3^{ème} tranche de travaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire, dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue René Guy Cadou tranches, à signer la convention de gestion avec le Département ci-annexé.

Délibération n° 33/2023 – Motion de soutien de m'AMF contre les violences faites aux élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité du soutien exprimé à Y. MOREZ, Maire démissionnaire de Saint Brévin, l'Association des Maires de Loire-Atlantique (AMF 44) et l'Association des Maires Ruraux (AMRF 44), souhaite exprimer leur soutien total et solidarité à Yannick MOREZ, mais aussi dénoncer collectivement les menaces et violences que subissent les élus locaux au quotidien.

Une motion de soutien est proposée à l'adoption de tous les conseils municipaux et intercommunaux, afin d'envoyer collectivement un message fort à nos concitoyens dans nos communes, mais aussi au niveau départemental et national pour dire « stop » aux violences faites aux élus locaux et demander un renforcement de l'action des pouvoirs publics sur le sujet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la motion de soutien de l'AMF contre les violences faites aux élus, annexé à la présente délibération.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- **Jeux au Parc de loisirs** : les nouvelles structures seront installées après le 19 juin.
- **Bulletin municipal** : le dernier bulletin est en cours de finition, il sera distribué le week-end après la fête de la musique.
- Prochain conseil municipal, 1^{ère} quinzaine de juillet.

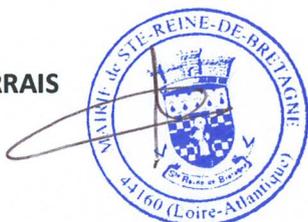
La séance est levée à 19h36.

Publié sur le site internet et mis à disposition du public en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrêté le

Publié sur le site internet le

**Le Maire
Michel PERRAIS**



**La secrétaire de séance
Karine TILLARD**